

et de se rendre compte de la réaction de tous les Membres des Nations Unies. Ainsi, le Comité de l'espace extra-atmosphérique s'attend à être guidé par l'Assemblée générale, d'une part, parce que de nombreux Membres des Nations Unies ne font pas partie du Comité et, d'autre part, en raison de la différence de procédure entre l'Assemblée générale et le Comité de l'espace extra-atmosphérique.

Je crois que la meilleure preuve de succès des travaux du Comité de l'espace extra-atmosphérique dans les domaines technique et scientifique est le fait que les recommandations qui figurent dans le rapport du Comité n'ont pas donné lieu à controverse. Nous avons l'impression que toutes les bonnes idées qui ont été avancées au Sous-Comité technique et scientifique, à Genève, ont été acceptées par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et introduites dans le rapport que nous examinons en ce moment et que le Comité nous demande d'approuver.

Le projet de résolution A/C.1/L.320, dont la Commission est saisie et dont ma délégation est un co-auteur, souligne à juste titre, dans sa section A, les éléments du rapport du Comité de l'espace extra-atmosphérique qui méritent plus particulièrement notre appui. Bien que la coopération dans l'échange de renseignements ne représente pas une mesure spectaculaire, il est évident que l'organisation de cet échange est la base même du succès de tout effort tendant à étendre la coopération dans ce domaine nouveau et qui évolue rapidement, de l'espace extra-atmosphérique.

Le Canada est en faveur, en particulier, de l'idée tendant à établir des rampes de lancement de fusées-sondes